

LE 8 SEPTEMBRE 1975



C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
É

EXTERNAL AFFAIRS  
AFFAIRES EXTERIEURES  
OTTAWA  
SEP 17 1975  
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE  
REFERENCE

COMMUNIQUÉ CONJOINT SUR LES DISCUSSIONS  
ENTRE LE CANADA ET LE PORTUGAL DES QUESTIONS  
DE PÊCHERIES D'INTÉRÊT COMMUN

OTTAWA, LE 4-5 SEPTEMBRE 1975

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Des délégations des Gouvernements portugais et canadiens se sont réunis à Ottawa les 4 et 5 septembre afin de discuter certaines questions en matière de pêcheries d'intérêt commun aux deux pays.

Les deux parties ont reconnu qu'il est devenu impératif d'assurer strictement le respect des obligations découlant de la Commission internationale des Pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (ICNAF), en raison particulièrement de la diminution sérieuse des stocks de poissons. Les représentants portugais ont indiqué d'une part qu'ils prenaient des mesures pour améliorer les registres de pêche de leurs bateaux afin d'assurer un meilleur enregistrement des prises fortuites rejetées en mer et d'autre part, qu'ils avaient l'intention d'intensifier leur programme d'échantillonnage pour permettre de faciliter l'évaluation des stocks et de la productivité qu'ils peuvent assurer. Il fut également convenu que sous l'égide du Plan de mise en Application Conjointe de l'ICNAF, des mesures seraient prises pour permettre à des inspecteurs portugais des pêcheries de travailler conjointement avec des inspecteurs canadiens en vue d'assurer la mise en application des règlements de l'ICNAF.

La délégation portugaise déclara que son Gouvernement avait l'intention de désigner sous peu un responsable portugais des pêcheries qui serait en poste à St-Jean-de-Terre-Neuve. Ce représentant agirait régulièrement et directement avec les autorités canadiennes en ce qui a trait à la mise en application et au contrôle des mesures de conservation, ainsi qu'aux autres questions qui sont reliées.

Il a été convenu que les responsables des deux parties se réuniraient aussi fréquemment qu'il est nécessaire pour:

- a) examiner les problèmes soulevés par l'un des deux gouvernements en ce qui concerne la mise en application des mesures convenues, et faire des recommandations visant à résoudre ces problèmes;
- b) faciliter la coordination des données statistiques et scientifiques;
- c) améliorer la coopération bilatérale en matière de questions de pêche d'intérêt mutuel.

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont déjà été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF en juin 1975 et seront à l'ordre du jour de la réunion spéciale d'ICNAF qui se tiendra à Montréal en septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à ces propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

Les deux délégations ont accordé une grande importance à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. La délégation portugaise déclara qu'aussi longtemps que les ressources vivantes de la mer sont utilisées d'une manière rationnelle et dans un esprit de conservation en vue d'assurer les intérêts généraux de l'humanité, le Portugal reconnaît au Canada, en qualité d'Etat riverain, des droits économiques dans une zone adjacente et au-delà de sa juridiction présente en matière de pêcheries, conformément au consensus qui se dégage à l'heure actuelle au sein de la 3ième Conférence des Nations Unis sur le Droit de la mer.

Les deux parties ont exprimé l'intention de se réunir sous peu afin de considérer le développement d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries, qui établirait les modalités et les conditions devant gouverner la poursuite des opérations de pêches de la flotte portugaise dans les eaux au large du littoral atlantique canadien en tenant compte d'une part des modifications juridictionnelles anticipées au future régime juridique de la gestion des pêches dans ces eaux et, d'autre part, des dispositions pertinentes de l'accord Canada/Portugal de 1972 sur les pêcheries.

La délégation portugaise fut présidée par le Capitaine J.C.E. Cardoso, Directeur général des Pêcheries, Ministère du Commerce; le président de la délégation était Dr. M.P. Shepard, Directeur de la Politique internationale des pêcheries, Ministère de l'Environnement.

Le 5 septembre 1975.